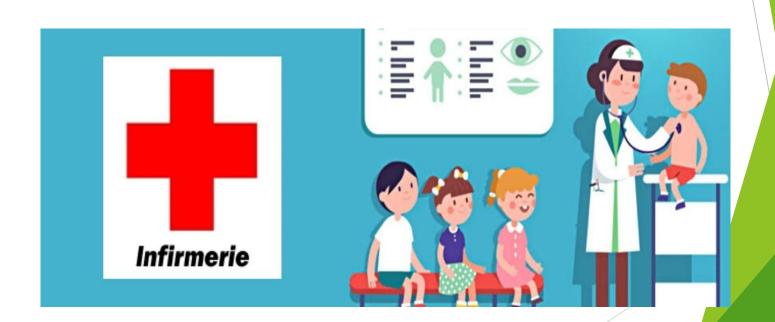






L'INFIRMERIE AU CPF





- **▶** Communication
- Rapports Médicaux et Médicaments
- ► Absence et Maladies Contagieuses
- COVID-19 et autres Maladies Contagieuses
- **Poux**
- Engagement des parents

Communication



La communication entre l'infirmerie et les autres services du CPF et les parents s'effectue oralement par visite à l'infirmerie ou par téléphone au 76-777273 ou l'extension 720 ou bien par mail à l'adresse suivante : infirmerie@cpf.edu.lb ou infirmerie.beyrouth@cpf.edu.lb



Les visites à l'infirmerie sont documentées sur Pronote. Les familles seront contactées par téléphone pour les cas sérieux.





Un enfant visitant l'infirmerie sera examiné par l'équipe paramédicale qui décidera de la nécessité de son retour à la maison. Aucun élève fiévreux ne pourra regagner sa classe.





Afin d'assurer la sécurité de l'élève, les parents sont invités à tenir l'équipe paramédicale informée de toute modification de l'état de santé de l'enfant en cours d'année.

Une copie du carnet de vaccination ainsi qu'une mise à jour de la fiche médicale vous seront demandés annuellement afin de mettre à jour le dossier médical de votre enfant. Si votre enfant présente un problème de santé chronique (asthme, diabète, allergie ...) merci de nous le signaler.



Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi.

Le PAI est un document écrit et confidentiel qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou l'adolescent ainsi que les traitements devant lui être administrés.

Rapports Médicaux et Médicaments

- Prière de transmettre tout rapport médical directement à l'infirmerie. Ne pas le livrer à l'enseignant(e).
- En cas de nécessité d'administration de traitement ponctuel à l'école, une ordonnance médicale sera nécessaire. Le médicament doit parvenir à l'infirmerie à travers une personne adulte.

Pour des raisons de sécurité, éviter de mettre des médicaments dans le sac de votre enfant. Le déposer en personne ou par un adulte directement à l'infirmerie.

Absences et Maladies Contagieuses

Un enfant malade devrait se reposer à la maison afin de bien se rétablir et d'éviter la contamination de ses camarades.





Toute absence médicale de un à trois jours se documente par email ou sur

Pronote.



- ► Toute absence médicale au-delà de 3 jours se documente par mail ou sur Pronote et devrait être justifiée par un rapport médical précisant le motif de l'absence.
- Les parents sont invités à informer l'équipe paramédicale en cas de maladie contagieuse.

COVID-19 et autres Maladies Contagieuses



- Si votre enfant est testé(e) positif(ve) au COVID, il/elle restera isolé(e) chez lui/elle pendant 5 jours et pourra rejoindre sa classe après la disparition de ses symptômes (fièvre, toux, fatigue...) pendant une période de plus de 24 heures.
- En cas de cas confirmé de COVID ou d'une autre maladie contagieuse (ex varicelle, rubéole...) dans la classe de votre enfant, vous serez informés par une circulaire, afin de vérifier de près l'apparition de symptômes chez votre enfant.

Poux

 En cas de détection de poux chez un(e) élève, une circulaire anonyme sera envoyée à toute la classe concernée.







- Tous les parents seront invités à effectuer le traitement anti-poux à leurs enfants (à titre préventif aussi bien que curatif).
- Un traitement spécifique du linge, des vêtements, des chapeaux, des accessoires de cheveux, des peluches... devrait être effectué chez l'enfant atteint de poux. Un shampoing anti-poux sera nécessaire aussi pour tous les membres de la famille.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Votre rôle en tant que parents est primordial pour préserver la situation sanitaire de vos enfants et des autres enfants au sein du CPF. Nous vous incitons de veiller à :



- Vérifier la température de vos enfants chaque matin avant de les envoyer à l'école si possible ou au moins si vous suspectez qu'ils/elles vont mal.
- Ne pas donner un antipyrétique (médicament régulant la température) à votre enfant avant de l'envoyer à l'école.
- Attendre que votre enfant n'ait plus de fièvre depuis au moins 24 heures avant de le renvoyer à l'école.
- Consulter un professionnel de santé pour les accidents ou les problèmes de santé survenus hors du cadre scolaire.
- Donner à votre enfant un petit déjeuner équilibré le matin avant de l'env<mark>oyer à l</mark>'école.
- Contacter le service de santé du CPF à l'extension 720 pour toute question d'ordre médical.

Rappel

« Nous, à l'infirmerie du CPF, avons pour mission de préserver la santé de vos enfants et de les accompagner au mieux. Cependant, nous ne sommes responsables que des incidents ou des problèmes médicaux survenus dans le cadre scolaire, afin de préserver la qualité et l'équité des soins qui doivent être prodigués à chaque élève. »

